REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***

Canton de MODANE

Commune de FOURNEAUX

OBJET:

Création d'un hangar – Déclaration sans suite du marché

Nombre de Conseillers

En exercice: 15 Présents: 11 Votants: 12

Le Maire soussigné Certifie qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du Conseil Municipal a été affichée le

15 novembre 2022

N° 49-2022

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le 22/11/2022



ID: 073-217301175-20221121-20221121_49_HAN-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt et un novembre**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

<u>Étaient présents :</u> Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND, Dorian MAGNIER.

<u>Procurations</u> : Mélanie BIBOLLET donne procuration à François CHEMIN.

Secrétaire de séance : Claude MEILLE.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122.22, L2122-23, L2122-IB, 12131-1 et L2I3I-2,
- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2152-1, 1.2152-2, L.2123-1, R.2152-1, R.2185-1, R. 2185-2 et R.2123-1,
- Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 98 qui énonce le principe selon lequel le pouvoir adjudicateur peut déclarer sans suite une procédure à tout moment pour motif d'intérêt général,

Considérant la consultation relative au marché à procédure adaptée concernant la création d'un hangar de stockage non-isolé.

Considérant l'avis d'appel public à concurrence paru au journal le Dauphiné Libéré édition SAVOIE du 28 Septembre 2022 et sur la plateforme du Dauphiné Libéré – annonces légales : https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com, annonce n° T-PA-56815,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée par la Commune pour la création d'un hangar de stockage non-isolé.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 25 octobre pour l'ouverture des plis.

Après lecture du rapport d'analyse Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

 Déclare le marché à procédure adaptée de création d'un hangar de stockage nonisolé sans suite pour un motif d'intérêt général lié à des raisons budgétaires et financières, le montant des offres excédant le montant alloué par la collectivité au budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire François CHEMIN

